

2022-03.02) ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame la Présidente présente au Comité Syndical le compte administratif 2021.
Le résultat de l'exercice 2021 est résumé dans le tableau ci-dessous :

		BUDGET PRIMITIF	COMPTE ADMINISTRATIF	
FONCTIONNEMENT	Exercice 2021	DEPENSES	840 000,00 €	438 269,73 €
		RECETTES	840 000,00 €	1 027 678,75 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE FONCTIONNEMENT			589 409,02 €
INVESTISSEMENT	Exercice 2021	DEPENSES	2 090 732,00 €	473 320,59 €
		RECETTES	2 090 732,00 €	681 544,61 €
	RESULTAT DE L'EXERCICE INVESTISSEMENT			208 224,02 €
	Solde d'exécution d'investissement reporté 2021			1 034 307,54 €
	Solde d'exécution d'investissement à reporter 2022			1 242 531,56 €
TOTAL DES SECTIONS				1 831 940,58 €

Madame la Présidente propose de reporter en 2022 le résultat de la section fonctionnement, soit **589 409,02 €** pour financer de nouvelles dépenses d'investissement.

Après avoir élu son Président (Mme La Présidente du Syndicat Intercommunal ne pouvant prendre part au vote), il est proposé, au Comité Syndical, de se prononcer sur le compte administratif 2021.

Madame la Présidente ne prend pas part au vote et quitte l'assemblée.

Monsieur BERTHE, doyen d'âge, préside le vote.

Mise au vote :

Votants : 10

Votes pour : 10

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver le compte administratif 2021, qui est conforme au compte de gestion du trésorier ;
- D'affecter en 2022 la totalité de l'excédent de fonctionnement 2021, soit **589 409,02 €**, pour financer de nouvelles dépenses d'investissement, par inscription à l'article 1068 (excédent capitalisé) ;
- De préciser que le résultat de la section d'investissement sera reporté en 2022, soit **1 242 531,56 €**.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY

SIA VIDOURLE ET BÉNOVIE
AFFICHE LE

14 MAR. 2021



REÇU EN PREFECTURE

le 14/03/2022

Application agréée F.legallite.com